



Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises

Courriel : institut.idef@gmail.com - Site Internet : <http://www.institut-idef.org>



Alain Plantey



René Cassin



Edgard Faure



Raymond Barre



Ahmed Fathy Sorour



Jean-Louis Debré

L'historique - L'IDEF a été créé en 1964 à l'initiative d'**Alain Plantey**, alors Conseiller d'Etat en fonction auprès du cabinet du Général de Gaulle.

L'objectif - Créer des liens entre juristes partageant la culture juridique civiliste, notamment d'expression et d'inspiration françaises.

L'ambition de l'IDEF – Consolider à travers le monde l'influence de la culture juridique civiliste, caractérisée par un droit écrit, sur le fondement du rayonnement que le « Code Napoléon » lui a valu.

La ligne directrice de l'IDEF – Agir sur la base de deux lignes directrices :

- connaître le droit concrètement en le révélant par la constitution d'une base de données des jurisprudences tant de droit civil que de common law ;
- chercher à établir des rapprochements entre les solutions de droit civil et celles de common law.

Les adhérents - L'IDEF compte des adhérents en Europe, en Afrique du Nord et Subsaharienne, au Proche et au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique.

La gouvernance - L'IDEF est dirigé par un comité directeur dont les membres sont issus des différents pays membres et élus par l'Assemblée Générale des adhérents.

Il a été présidé depuis sa création par **René Cassin**, **Edgar Faure**, **Raymond Barre**, **Ahmed Fathi SOROUR**, **Ancien Président de l'Assemblée du Peuple égyptien**, **Jean Louis Debré**, **ancien Président du Conseil constitutionnel français**.

Depuis 2005, **Barthélemy Mercadal*** assure le Secrétariat général. Lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2017, Monsieur **Georges Decocq**** a été élu au Comité directeur en vue d'assurer à terme les fonctions de Secrétaire général.

Les actions -

1- Les congrès internationaux - À ce jour, l'Institut a tenu avec **une implication active des gouvernements des pays hôtes, 34 congrès internationaux à travers le monde**. Du premier congrès tenu en français au Tchad en 1966 au dernier congrès tenu en 2017 simultanément en arabe et en français aux **Emirats Arabes Unis**, l'IDEF a fait voyager le droit civiliste à travers les pays suivants, outre la France, elle même : Belgique, Burundi Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Égypte, Emirats Arabes unis, Gabon, Liban, Louisiane, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Ile Maurice, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie et au Zaïre, désormais République Démocratique du Congo .

* Agrégé des Facultés de droit, Professeur émérite du Conservatoire National des Arts et Métiers.

** Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Paris Dauphine.

Les actions -

1- Les congrès internationaux - À ce jour, l'Institut a tenu avec **une implication active des gouvernements des pays hôtes, 34 congrès internationaux à travers le monde**. Du premier congrès au Tchad en 1966 au dernier congrès en 2017 aux **Emirats Arabes Unis**, l'IDEF a fait voyager le droit civiliste à travers les pays suivants : Belgique, Burundi Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Égypte, Emirats Arabes unis, Gabon, Liban, Louisiane, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Ile Maurice, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie et au Zaïre, désormais République Démocratique du Congo .

2- Les colloques des sections nationales - Les différentes sections nationales organisent régulièrement des événements pour réfléchir sur des sujets du droit.

Quelques exemples entre 2016 et 2017 :

- « **La codification au 21ème siècle dans l'espace juridique francophone** » au Luxembourg par les sections Belgique, France et Luxembourg ;
- « **La responsabilité sociétale des organisations à travers les droits de l'homme** » en 2016 au Sénégal par la section sénégalaise et l'IDEF International ;
- « **Le Forum des pays francophones d'Afrique sur le leadership féminin** » au Togo par la section togolaise en partenariat avec le Cercle des Initiatives Citoyennes pour le Challenge et le Changement en Afrique (CICCA).

3- Un soutien particulier à l'OHADA depuis 2010

L'IDEF s'efforce de consolider le droit OHADA en mettant en œuvre plusieurs actions concrètes dont :

- la rédaction du **code IDEF annoté de l'OHADA** aux Editions Francis Lefebvre ;
- la mise en ligne d'une **revue du droit des affaires en Afrique (RDAA)**, revue axée essentiellement sur la pratique ;
- la **participation effective à la réforme de l'acte uniforme de l'arbitrage et à la rédaction de l'acte uniforme sur la médiation** ;
- l'organisation en faveur des étudiants sénégalais d'un **atelier numérique d'écriture juridique** en partenariat avec l'Ambassade de France au Sénégal, la commission nationale de l'OHADA, l'ensemble des universités publiques du Sénégal, les Editions Francis Lefebvre et l'Agence Universitaire Francophone (AUF) ;
- la **participation au Groupe de travail OHADA** créé par le Ministère Européen et des Affaires Etrangères ;
- l'assistance régulière aux **étudiants africains dans le cadre de leurs études doctorales**.



Code IDEF
annoté de l'OHADA



Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises

Courriel : institut.idef@gmail.com - Site Internet : <http://www.institut-idef.org>



Le Financement de l'IDEF - Les différentes actions sont financées essentiellement par :

- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- l'Association du Notariat Francophone (ANF) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- les entreprises privées telles que les Editions Francis Lefebvre et les groupes LORET, BOLLORE, ORABANK,.

Les perspectives - L'IDEF compte mener à l'avenir les actions suivantes :

- La tenue du XXXVe Congrès international en République Dominicaine ;
- Un forum du droit de l'Afrique au Maroc ;
- la poursuite des activités visant au développement économique de l'Afrique par le droit, notamment **la formation des juristes** ;
- **l'ouverture vers le continent asiatique**, important partenaire économique de la France et des pays francophones ;
- la poursuite de mise en place des **actions concrètes dans le monde arabe**, notamment l'enseignement dans les universités ;

Adhésion - Pour adhérer à l'IDEF :

- **En l'absence de section nationale :**

- Ecrire à Mme La secrétaire Générale Adjointe l'adresse suivante :
institut.idef@gmail.com
- Ou télécharger le bulletin d'adhésion de l'IDEF que vous enverrez rempli et signé à la même adresse.

- **Lorsqu'il existe une section dans votre pays de résidence :**

Contactez la section nationale. L'adhésion à une section nationale donne droit à l'adhésion d'office à l'IDEF International.



Cameroun – 20^e anniversaire de l'OHADA – Octobre 2013
Photo de groupe avec des étudiants



Émirats Arabes Unis – Sharjah - XXXIVe congrès de l'IDEF
Novembre 2017



St Domingue – Bibliothèque Juan Bosch
Octobre 2015



États-Unis - Washington – Conférence sur l'OHADA
Octobre 2010



Dakar – Colloque international
Avril 2016